

# Prise en charge des agressions sexuelles aux urgences gynéco-obstétriques



28/01/2019

Cours IDE Accueil et Orientation

# Quelques chiffres

- Chaque année, 83 000 femmes sont victimes de viol ou de tentative de viol.
- 8 fois sur 10 la victime connaît son agresseur
- 1 fois sur 3 l'auteur est le conjoint ou l'ex-conjoint de la victime
- 46% ne font aucune démarche
- 29% ont consulté un médecin.
- 34% ont consulté un psychologue/psychiatre.
- 28% se sont rendus à la gendarmerie ou à la police.

# Le code pénal

- Agressions sexuelles :
  - Art. 222.22 : constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle de quelque nature que ce soit, commise sur la personne d'autrui avec violence, contrainte, menace ou surprise.
- Le viol est un crime :
  - Art 222.23 : tout acte de pénétration, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise.

**Peine : 15 ans de réclusion**

# Le code pénal

La loi prévoit des circonstances aggravantes :

- Mineurs de moins de 15 ans
- Auteur de l'acte ayant autorité
- Vulnérabilité :
  - ❖ Grossesse
  - ❖ Handicap physique
  - ❖ Antécédents psychiatriques
- Pluralité des auteurs

**Aggravation des peines > 15 ans**

# Accueil des victimes au CHU de NANTES

- **Les victimes âgées de 15 ans et 3mois et plus :**
  - Sont accueillies à l'UGO, sur réquisition, quand il s'agit de faits récents.
  - Sont accueillies à l'UGOMPS pour prise en charge psychologique
  - Sont accueillies à l'UMJ, sur réquisition, quand il s'agit de faits anciens.
- **Les victimes âgées de moins de 15 ans et 3mois :**
  - Sont accueillies à l'UAED : faits récents ou bien faits anciens.

# Principes de prise en charge

- **Médico psychologique :**  
et
- **Médico légale « judiciaire » :**

Entretien

Examen clinique

Prélèvements médicaux et médico légaux

Traitement

**Cette prise en charge doit être réalisée par un médecin senior et un interne (lors d'une réquisition)**

# Prise en charge médico psychologique

- rechercher et traiter les lésions éventuelles
- évaluation du risque de grossesse et prévention (contraception d'urgence)
- évaluer le risque d'IST et administrer une prophylaxie si besoin et si possible

*Intérêt d'une consultation précoce (<48h)*

- soutien psycho social

# Prise en charge médico légale

- documenter les lésions éventuelles
- collecter des échantillons [*sur réquisition*] pour preuve médico légale (buts : supporter les déclarations de la victime, confirmer un contact sexuel récent, montrer que la force a été utilisée et possiblement identifier l'agresseur)

sperme, ADN, toxiques

*Intérêt d'une consultation précoce ( <48H)*

- certificat



# Entretien

- Informations générales :

Nom, date de naissance

Date et heure de l'examen (délai depuis l'agression)

Nom et fonction des personnes présentes lors de l'entretien , de l'examen

- Récit des faits: Où? quand? comment?

Expliquer l'incidence sur bilan , traitement

- ATCD :  
contraception, date dernières règles ++  
rapports sexuels antérieurs ++  
état de vulnérabilité du sujet en raison de son  
âge, de sa maladie, infirmité, déficience  
physique ou psychique, grossesse en cours
- Toilette / changement de vêtement depuis  
l'agression  
(incidence sur interprétation prélèvements médico  
légaux)

# Examen clinique :

intérêt médical (soins) et médico légal

- Examen général et génital
- Inspection systématique
- Description des plaies et des lésions  
(schéma++ et /ou photos)  
taille , forme, localisation, couleur
- Etat mental et émotionnel de la victime

# Examen génital

- Rechercher des lésions au niveau de l'orifice d'entrée et de l'hymen en saisissant les lèvres par leur bord postérieur entre l'index et le pouce et en les tirant vers l'extérieur et vers le bas .

- Selon les cas :

+/- examen au spéculum inspection du col, du vagin

+/- toucher vaginal uni ou bi digital

- Examen anal :

Noter la forme et la dilatation de l'anus, aspect des plis radiés

Selon les cas +/- toucher rectal noter la tonicité du sphincter

- Lésions : micro-déchirure, micro-abrasion, micro-contusion érythème, œdème

localisations les +fréquentes: fourchette post ++, petites lèvres, hymen, vestibule >> anus, col, vagin

Intérêt de l'examen colposcopique ( = loupe) pour visualiser des lésions souvent microscopiques

- ++ dans les 48 heures qui suivent l'agression, lésions qui cicatrisent très vite

- Lésions hyménéales si 1er rapport sexuel classiquement rechercher des déchirures atteignant ou non la muqueuse vaginale siégeant le plus souvent à 5h ou 7h dont la cicatrisation est complète en 5 à 7 jours.
- S'aider si besoin d'un écouvillon pour déplisser hymen ( pas de test au ballonnet)
- Mais faux positifs (variations anatomiques)
- Mais faux négatifs (hymen « tolérant ».)

- **Dans tous les cas l'absence de lésion ne permet pas de conclure à l'absence d'agression**
- Il n'incombe pas au médecin de qualifier le type d'infraction
- Descriptif de manière claire, complète objective et sans porter de jugement

# Bilan et traitement:

Savoir si grossesse en cours (+/- $\beta$ HCG)

## **Contraception d'urgence:**

- **Norlevo®** levonorgestrel 1,5 mg per os  
aucune CI, bonne tolérance, au mieux le plus tôt, dans les 72 heures.
- **Ellaone®** dans les 5 jours max

*Dosage  $\beta$ HCG à 3 semaines après  
contraception d'urgence et si retard de  
règles > 5 jours*

- ou **DIU** dans les 5 jours (efficacité 99%)



# Bilan IST

- Prélèvements locaux

Endocol bactérien (gonocoque)

Endocol chlamydiae , bilan à 1 mois

Vaginal bactérien (trichomonas)

- Sérologies ( bilan initial + suivi)

HIV, hep B , TPHA VDRL Hep C 6  
semaines et 3 mois

Si traitement prophylactique, sérologie à 2  
et 4 mois au centre de dépistage

# Prophylaxie IST

- Dans les 72 heures prophylaxie chlamydiae, ZITHROMAX monodose ® Azithromycine 1g dose unique ( CI relative 1<sup>er</sup> trim de grossesse)
- Si non vaccinée , proposer vaccination hep B si possible dans les 14 jours M0, M1, M6

**Tétanos:** vérifier vaccination

# Prophylaxie HIV

- Transmission

rapport anal réceptif non protégé : 0,5 à 3,2 %

rapport vaginal réceptif non protégé : 0,05 à 0,15%

rapport oral : pas de quantification

- Prophylaxie au mieux dans les 4h, max 48h

après un rapport sexuel avec pénétration vaginale ou anale (sérologie sujet source inconnue mais viol = situation « à risque »)

Traitement post-exposition 28 jours EVIPLERA 1cp/jour (4 jours de traitement administrés à l'UGO ensuite suivi par Unité CeRRISe)

- Intérêt d'une sérologie urgente chez le présumé agresseur si connu  
contraception locale par préservatif associée pendant 2 mois (mois du traitement puis mois suivant du fait de l'effet inducteur prolongé)

# Echantillons pour preuve médico-légale

- sur réquisition
- se reporter à la réquisition (prélèvements demandés en systématique ou prélèvements « utiles »)
- vêtement (déchiré, taché ; élément pouvant prouver l'usage de la force)
- prélèvements ADN, sperme  
le plus tôt possible ( dans 72 heures suivant le viol)  
en double pour contre expertise  
2 écouvillons par site utile (vaginal ,anal, buccal)  
+/- prélèvement sous les ongles  
+/- prélèvement sur trace de morsure  
+/- prélèvement si salive

- Analyse toxicologique (sang et urines)
  - selon déclarations de la victime ou si troubles du comportement (confusion, amnésie, ivresse, hallucination, hébétude)
  - produits psychotropes utilisés dans un but de « soumission chimique » sont de préférence des produits à action rapide et de durée de vie courte (benzodiazepines , GHB)

GHB 6 heures dans le sang, 12 heures dans les urines

+/- barbituriques, neuroleptiques, +/- alcool, cannabis, ecstasy.

# Certificat

- Un droit pour la victime
- Avec ou sans réquisition
- Descriptif
  - nom et signature du médecin examinateur
  - nom de la victime
  - date et heure de l'examen
  - déclarations de la victime (les citer sans les reprendre à son compte)
  - éventuels ATCD médicaux pouvant interférer
  - constat descriptif de l'examen clinique
  - nature des prélèvements ou examens effectués

- Conclusion : sur la compatibilité entre les constatations médicales et les circonstances des faits comportant si possible une ITT
- « les observation médicales et la réaction psychique de la personne sont compatibles avec ses déclarations »
- « l'absence de lésion ne permet pas de conclure à l'absence d'agression sexuelle »**
- ITT incapacité totale de travail = période d'incapacité pour les actes élémentaires de la vie quotidienne éventuellement liée à des éléments purement psychologiques



# Soutien psychosocial

- Importance de la compréhension du soignant / attitude empathique
- S'enquérir des besoins de base
- Besoin de protection
- Proposer:  
consultation psychologique , lien avec  
UGOMPS  
association de « victimes » ...

**NANTES**

CENTRE SIMONE VEIL  
CHU - HÔPITAL MÈRE ET ENFANT  
38 BOULEVARD JEAN MONNET  
02 40 08 49 69

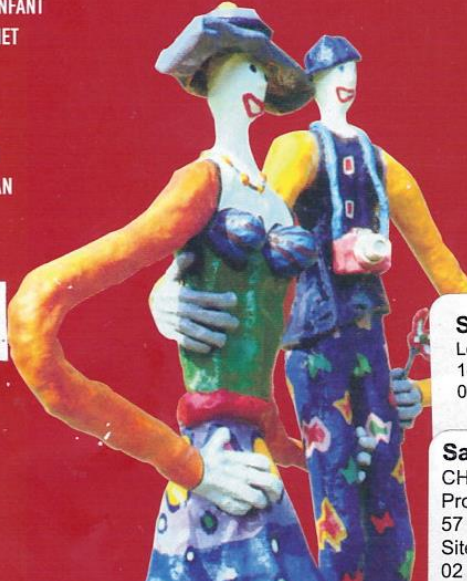
CENTRE CLOTILDE VAUTIER  
CENTRE DE CONSULTATIONS  
49 BOULEVARD GRANDJOUAN  
2<sup>ème</sup> ÉTAGE  
02 51 17 14 83

**ANCENIS**

CPEF - CENTRE HOSPITALIER ROBERT  
160 RUE DU VERGER  
44150 ANCENIS  
02 40 09 46 44

**CHÂTEAUBRIANT**

CPEF - CENTRE HOSPITALIER  
RUE DE VERDUN  
44110 CHÂTEAUBRIANT  
02 40 55 88 11



**Saint-Nazaire**

Le planning familial 44  
18 rue des halles  
02 40 66 45 91

**Saint-Nazaire**

CH - Bâtiment Prévention et  
Promotion de la Santé  
57 rue Michel-Ange  
Site d'Heinlex  
02 40 90 52 30

**Vous avez été victime  
d'une agression.  
Conseils et démarches**

**CHU de Nantes**

standard 02 40 08 33 33 • www.chu-nantes.fr

**Centre d'information et de dépistage  
anonyme et gratuit (VIH-IST-Hépatites)**

**Centre fédératif prévention dépistage**

Pôle hospitalo-universitaire « urgences - médecine - soins critiques »  
Bâtiment le Tourville - 1<sup>er</sup> étage  
5 rue du Pr Yves Boquien - 44000 Nantes

Contact

Tél. 02 40 08 31 19

Fax 02 40 08 70 94

**accueil du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30**  
consultations sur rendez-vous

***Urgences Gynécologiques et  
Obstétricales***

**HOPITAL MERE ET ENFANT**

**38, bd Jean Monnet -**

**44093 NANTES CEDEX 1**

**02.40.08.77.29 – 02.40.08.32.17**

Madame,

Dans le cadre de l'agression dont vous êtes victimes, plusieurs prélèvements sont réalisés et selon le risque des traitements de prévention vous seront administrés.

1) **Si traitement HIV**



Contactez Impérativement

CeRRISe : Centre de Réduction des Risques Infectieux liés à la Sexualité

Au 02 53 48 29 35

2) **Si prélèvements et besoin d'un soutien psychologique :**

Contactez l'UGOMPS pour obtenir les résultats et avoir un rendez-vous avec la psychologue 02-40-08-30-32

3) **Pour une prise en charge différée sur rendez-vous**

a. Pour les – de 15 ans

Unité d'Accueil des Enfants en Danger (UAED)

Hôpital Mère Enfant

violences physiques, sexuelles et psychologiques (consultations et examens sur réquisition judiciaire)

Secrétariat : 02-40-08-44-54

b. Pour les + de 15 ans

Unité Médico-Judiciaire (UMJ)

Hôtel Dieu

agressions-infractions (consultations sur réquisition judiciaire)

soins psychiques aux victimes (procédure judiciaire envisageables ou en cours)

Secrétariat : 02-40-08-38-28

**Voici quelques numéros pour vous aider dans vos démarches.**

**VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**  
Osez en parler  
[www.stop-violences-femmes.gouv.fr](http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr)  
Site internet dédié aux violences faites aux femmes présentant les réseaux locaux prenant en charge les femmes victimes de violences.

**VIOLENCES FEMMES INFO**  
APPELEZ LE **3919**  
NUMERO NATIONAL GRATUIT ET ANONYME POUR ACCOMPAGNER ET ORIENTER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ET D'AGRESSIONS SEXUELLES.

**SOlidarité femmeS** LOIRE ATLANTIQUE  
Accueil départemental de jour, écoute, accompagnement, hébergement des femmes victimes de violences conjugales et familiales  
9 rue Jeanne d'Arc - 44000 Nantes  
Place du marché de Talensac  
**02 40 12 12 40**  
contact@solidaritefemmes-la.fr  
www.solidaritefemmes-la.fr

NANTES			
<b>CIDFF de Nantes</b> Informations juridiques sur les droits des femmes et des familles. 5 rue Maurice Duval 44000 Nantes <b>02 40 48 13 83</b> cidffnantes@orange.fr	<b>Sos Inceste pour revivre</b> Ecoute, accompagnement des victimes d'inceste et d'agressions sexuelles et/ou de leurs proches. 8 rue Félibien 44000 Nantes <b>02 22 06 89 03</b> asso@sos-inceste-pour-revivre.org	<b>ADAVI 44</b> Accompagnement juridique et psychologique des victimes d'infractions pénales. 5 boulevard Vincent Gâche 44200 Nantes <b>02 40 89 47 07</b> adavi44@wanadoo.fr	<b>Bureau d'aide aux victimes</b> Police-Gendarmerie Ecoute, information et orientation des victimes sur rendez-vous par des assistantes sociales. Police : <b>02 53 46 71 56</b> Gendarmerie : <b>02 28 24 14 44</b> <b>02 28 24 14 43</b>
<b>Le Planning Familial 44</b> Accueil, information, contraception, IVG, violences sexuelles. 4 rue Meuris 44100 Nantes <b>02 40 20 41 51</b> mfpf.nantes@free.fr		<b>UGOMPS- CHU Nantes</b> Prise en charge des victimes de violences, consultations gynécologiques, accompagnement psychologique. 38 Boulevard Jean Monnet 44093 Nantes cedex 1 <b>02 40 08 30 32</b>	

Voici quelques numéros pour vous aider dans vos démarches